

La Ville revoit son schéma de structure - 03/03/2010

Ottignies-Louvain-la-Neuve - La Ville a décidé de revoir son règlement d'urbanisme et son schéma de structure pour définir les orientations futures.

Le Schéma de Structure Communal (SSC) a été adopté en 1993 et revu partiellement en 1998. Il s'agit d'un document d'orientation de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal. Dans la foulée, la Ville va revoir également son Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) qui en découlera. Il détermine les manières de construire les bâtiments, les voiries et les espaces publics. Lundi soir à la grange du Douaire, le bureau d'études Agora, à qui a été confiée l'étude, est venu expliquer la manière de procéder.

La Ville a décidé de revoir ces deux outils d'aménagement du territoire. « *La situation est devenue de plus en plus tendue par rapport à notre RCU, indique Cédric du Monceau, échevin de l'urbanisme. Nous devons régulièrement déroger à celui-ci. Cela nécessite alors une enquête publique. Le moment est venu de revoir cela. Le RCU n'intègre pas le développement durable. Il ne permet que rarement les constructions en bois, ne permet pas les débordements de toitures. Les sociétés de logements publics IPB et Notre Maison souhaitent construire différemment. C'est difficile aujourd'hui.* »

La population consultée

La population peut intervenir dès ce stade. « *Dans le but de définir des choix stratégiques du SSC pour l'avenir d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, la participation des habitants est très importante. Les habitants sont invités à faire connaître leur point de vue sur l'aménagement, l'organisation et la gestion du territoire communal*», indique de son côté Serge Peeters, administrateur du bureau Agora.

Les habitants peuvent le faire en renvoyant le formulaire qui se trouve au centre du dernier bulletin communal. Il est possible également de le remplir sur le site www.ssc-olln.be. Les formulaires doivent être rentrés pour ce vendredi 5 mars. Les habitants pourront aussi consulter le dossier complet lorsqu'il sera soumis à l'enquête publique. La procédure devrait durer un an et demi. Des groupes de travail seront aussi créés avec la participation de personnes ressources issues de la population

La prairie Orban en exemple

L'objectif de la révision du SSC est de canaliser la croissance. « *Nous voulons éviter qu'elle ne s'étale et ne s'étende*, poursuit Cédric du Monceau. Certaines zones doivent être densifiées, comme à proximité des gares. Il est clair que nous n'avons pas l'intention d'urbaniser à Céroux. Le schéma de structure revoit les densités de toutes les zones . »

Ni le Règlement Communal d'Urbanisme, ni le Schéma de Structure Communal n'interviennent pour définir les zones rouges (constructives) ou zones vertes : « *Cela dépend du plan de secteur défini par la Région Wallonne. Nous pouvons prévoir des portions de terrains plus aérées dans des zones densifiées. La prairie Orban est un bel exemple de densification avec un parc à côté*», indique encore l'échevin.

Michel DEMEESTER (Vers l'Avenir Brabant Wallon)